

FICHES DES PRIORITES DANS L'ENSEIGNEMENT DE L'EPS. Académie de Lille.

<u>Priorités Collège</u>	<u>Priorités Lycée</u>
<p>Respecter les horaires d'enseignement par niveau de classe et le forfait UNSS.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Respecter les volumes horaires d'enseignement par apsa programmée : au moins 10 heures effectives par cycle d'enseignement pour atteindre les compétences de niveau1 et 20heures au moins pour celles de niveau 2. • Utiliser des pratiques communes d'évaluation pour le DNB. • Prendre en compte les nouveaux programmes pour l'écriture du projet EPS. • Concevoir un trajet de formation équilibré pour chaque élève correspondant aux 8 groupes d'activités. Une importance particulière doit être accordée à la CP2 et à la CP3 dans le groupe des APA. • Préciser le contexte pour donner du sens aux 2 niveaux de compétences à atteindre par les élèves. • Veiller à la définition des contenus sur le plan méthodologique autant que sur le plan moteur • Veiller à la réduction du nombre de non nageurs • Inscrire le socle commun dans la conception des projets EPS, ainsi que l'histoire des arts. • <p>Mettre en place un outil de suivi des résultats des élèves en EPS d'ordre quantitatif : notation, moyenne, niveau (6°, 5°, 4°, 3°) classe, genre, apsa, et qualitatif : niveau des acquisitions au regard des « compétences attendues »</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Privilégier les formes d'animation innovantes en AS en rapport avec les attentes des lycéens. • Renforcer la cohérence de l'offre de formation de la 2° à la terminale • Proposer des ensembles équilibrés prenant en compte les attentes de la population féminine • Utiliser les documents d'accompagnement aux programmes. • Vérifier la conformité aux textes en vigueur des examens EPS. Assurer une veille relative aux listes nationales d'épreuves et aux référentiels • Mettre en place les nouveaux programmes en L.P dès 2009- • Mettre en place un outil de suivi des résultats des élèves en EPS d'ordre quantitatif et qualitatif : notation, moyenne, niveau classe, genre, apsa, niveau des acquisitions • Ne pas confondre compétences attendues dans les référentiels examens avec celles des programmes • Lire et mettre à profit les rapports de la commission académique d'harmonisation et de proposition de notes aux examens (disponibles sur le site web disciplinaire)
<p><u>Priorités communes</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Contribuer au développement ou/et à la formalisation du projet d'établissement par l'intermédiaire d'un projet pédagogique EPS partagé et rédigé. • Instaurer une continuité entre les collèges et les lycées en EPS et en A.S. • Prendre connaissance du programme de la discipline dans les autres niveaux ou voies d'enseignement : Ecole Primaire, Collège, Lycée voie P et GT afin de situer son intervention dans un cursus de formation. • Définir dans chaque projet EPS un volet relatif à la prise en charge des élèves handicapés (ASH) • Inscrire l'éducation à la santé comme une priorité • Assurer la formalisation individuelle de son enseignement (rédaction des préparations, bilans, cahier de textes) et collective (projet eps, as, cahier de coordination) • Participer aux actions de formation professionnelle continuée (circulaire n° 2001-114 du20/06/2000) à quelque niveau que ce soit (formation personnelle, intervenant, correspondant établissement programme). • Sensibiliser les élèves à la compréhension de certains aspects du fonctionnement corporel en rapport avec l'éducation à la santé. Ce travail devrait conduire à des connaissances permettant d'agir sur ce fonctionnement (échauffement, entraînement, relaxation). • Coordonner les contenus des cycles d'enseignement et les objets d'enseignement dans chaque APSA, articulés au développement des compétences attendues par les programmes • Contribuer au développement de la citoyenneté par des retours sur les règles, les rôles et les statuts. • Contribuer à l'intégration des élèves les plus en difficulté (suivi personnalisé, groupe de soutien) .Instaurer un enseignement adapté de l'EP pour un public présentant un handicap et ou des inaptitudes. • Réaliser un suivi régulier des installations matérielles disponibles et du petit matériel et le communiquer à l'équipe de direction. 	

REFERENTS INSTITUTIONNELS

Académiques

- Lettres de rentrée depuis 1997 disponibles sur le site académique (www2.ac-lille.fr/eps).
- Les recommandations permanentes pour l'EPS 2009
- Notes de service concernant particulièrement la natation, les APPN, l'AS, la sécurité.

Nationales

- Programme Collège : BO spécial N° 6 du 28 août 2008
- Programme Lycée voie G et T : BO HS N°5 du 30 août 2001(cycle terminal) et BO HS N°6 du 29 août 2002 (classe de seconde)
- Programme Lycée voie Professionnelle : BO spécial N°2 du 19 février 2009
- Programme CPGE : BO HS N° 2 du 9 avril 1998
- Socle commun : Journal Officiel du 12 juillet 2005
- Histoire des arts (28 août 2008)
- Circulaires de rentrée : B.O de chaque année en mars
- Circulaire mission des enseignants (22 mai 1997)
- Textes de cadrage des examens EPS fournis chaque année avec les « protocoles d'évaluation »